

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 11 avril 2008

Présents : Mr DOUET, Mme GON, Mme STEIN, Mr NORMAND, Mr VONCK, Mme CROMBEZ, Mme FAUCHER Mr PICOU, Mr ANSART

Absents excusés : Mr MAQUET qui a donné pouvoir à Mr VONCK et Mr BOUCON qui a donné pouvoir à Mr NORMAND.

Présents dans la salle : Mme BOULANGER, Mme LOCRE, Melle LEBEL, Mr DARRAS, Mr GUILBON, Mr MOYON

Secrétaire de séance : Mme CROMBEZ

Signature du dernier compte-rendu par les membres du Conseil Municipal présents.

Ordre du jour

- **Conseil de jeunes**
- **Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2007 : commune, eau et assainissement**
- **Vote des budgets 2008 : commune, eau et assainissement**
- **Vote des taux d'imposition**
- **Délibérations :**
 - ✓ **Indemnités des élus**
 - ✓ **Délégations au maire**
 - ✓ **Attribution de l'indemnité de Conseil au receveur principal**
 - ✓ **Etablissement de la liste des commissaires à la commission des impôts**
 - ✓ **S.A.U.R. : avenant au contrat d'affermage assainissement**
 - ✓ **Représentation autres commissions**
 - ✓ **Convention Ciné Rural**
- **Communications diverses**

CONSEIL DES JEUNES

Une mise à jour de la liste des candidats potentiels va être faite.

BUDGET DE LA COMMUNE

Compte administratif 2007 : Mr le Maire présente le compte administratif 2007. Mr le Maire quitte la salle, et sous la présidence de Mme FAUCHER, le compte administratif est approuvé à l'unanimité pour les sommes suivantes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 347 517.09€

Recettes : 493 378.09€

Excédent : 145 861.00€

Section d'investissement

Dépenses : 362 244.26€

Recettes : 259 448.46€

Déficit : -102 795.80€

Affectation en 1068 : 102 795.80€

Le Maire reprend sa place au sein du Conseil Municipal.

Compte de gestion 2007 : rigoureusement identique au compte administratif, le compte de gestion 2007 est voté à l'unanimité.

Budget primitif 2008 : le budget 2008 est voté à l'unanimité pour un montant des dépenses de fonctionnement de 408 892.49€ équilibré par autant de recettes de fonctionnement, un montant de dépenses d'investissement de 232 682.80€ équilibré par autant de recettes.

Opérations d'investissement prévues :

Réfection des trottoirs, agrandissement du groupe scolaire, pose d'un limiteur sonore à la Maison des Loisirs, achat d'un tracteur tondeuse.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte administratif 2007 : Mr le Maire présente le compte administratif 2007, sort de la salle, et sous la présidence de Mme FAUCHER, le compte administratif 2007 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil pour les sommes suivantes :

Section d'exploitation

Dépenses : 17 477.59€

Recettes : 60 054.57€

Excédent : 42 576.98€

Section d'investissement

Dépenses : - 76 353.56€

Recettes : 32 906.77€

Déficit : - 43 456.79€

Affectation en 1068 : 42 576.98€

Mr le Maire reprend sa place.

Compte de gestion 2007 : rigoureusement identique au compte administratif 2007, le compte de gestion 2007 est voté à l'unanimité.

Budget primitif 2008 : Le budget 2008 est voté à l'unanimité pour un montant des dépenses d'exploitation de 40 788.81€ équilibré par autant de recettes, un montant de dépenses d'investissement de 384 362.79€ équilibré par autant de recettes.

Opérations d'investissement prévues :

Reprise des branchements plombs, mise en conformité de l'eau distribuée : raccordement au Plessis Belleville.

VOTE DU TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur les taux d'imposition des quatre taxes directes locales au titre de l'année 2008. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2007 soit un taux d'augmentation de 1%.

	Taux appliqués par décision	Produit voté par le Conseil Municipal
Taxe d'habitation	11.98%	38 815€
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.03%	31 323€
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.48%	18 081€
Taxe professionnelle	15.30%	13 648€

DELIBERATIONS

Indemnités des élus : pour un Maire d'une commune de moins de 500 habitants, l'indemnité mensuelle fixée par la loi est de 636,01€ (brut). Pour les adjoints le conseil municipal se réfère au barème fixé par la loi. Une indemnité mensuelle de 164,61 € (brut) est approuvée.

Délégations au Maire : délégation est donnée à l'unanimité au Maire dans le cadre de l'article L2122.22 du Code Général des collectivités Territoriales à l'exception des paragraphes 2,12,13, pour permettre une gestion quotidienne des affaires en sachant que cette délégation peut toujours être remise en cause par le Conseil Municipal.

Attribution de l'indemnité de Conseil au receveur principal : obligatoire, elle est votée à l'unanimité.

Etablissement de la liste des commissaires à la commission des impôts : Mr le Maire propose 2 listes de personnes - 12 titulaires et 12 suppléants - (parmi les contribuables) pour les taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, et professionnelle susceptibles d'être retenues pour être désignées commissaires à la commission des impôts sachant que 6 seulement par liste seront retenues.

S.A.U.R. : le contrat d'affermage d'assainissement prend fin le 30/06/2008, mais compte tenu que les délais pour prendre une décision tombaient en période électorale, il est convenu de faire un avenant à ce contrat pour le prolonger jusqu'au 31/12/2008 dans les mêmes conditions.

Pour aider à la réalisation de l'appel d'offres nous devons faire appel à un bureau d'études. La DDAF propose un service payant mais moins cher que les bureaux d'études privés (3568€) pour la préparation et la rédaction du cahier des charges soumis aux entreprises ainsi que pour le suivi du déroulé de l'appel d'offres ; elle effectue systématiquement la mise à jour de la réglementation, juridique et administrative. Cependant, des explications complémentaires quant au travail fourni lui seront demandées.

Représentation pour les autres commissions :

Mme GON et Mr VONCK au centre social,

Mr DOUET et Mme CROMBEZ à la Communauté Locale de l'Eau de la Nonette, de l'Aunette et de la Launette (C.L.E.N.A.L).

Mr DOUET et Mme FAUCHER pour l'Etablissement Public Foncier Local de l'Oise (E.P.L.F.O.).

Mme STEIN et Mr VONCK pour le Contrat Local de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.)

Mme GON pour l'association du service à Domicile (ADMR).

Mr MAQUET est désigné correspondant des Armées.

Mmes GON et LOCRE sont nommées administrateur et suppléante au conseil d'administration du Ciné Rural 60, la commune prêtant la Maison des Loisirs pour la projection des films.

Pour la ou les délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

Indemnité spéciale Instituteur : Comme chaque année, le conseil municipal est consulté pour donner son avis sur le taux d'augmentation de cette indemnité accordé aux communes qui logent les instituteurs gratuitement. L'accord est donné à l'unanimité pour accepter la proposition d'une augmentation 1,6 % pour 2008.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Affaire Adeline CARON : Les huissiers ont envoyé un courrier en mairie proposant d'étaler la dette d'Adeline Caron d'un montant global de 15000€ (8 600€ initialement + frais de justice) en remboursant 10€ par mois. Après calcul, il s'avère qu'il faudrait 122 ans pour solder cette dette. La mairie a décidé de répondre par la négative à cette demande et propose un remboursement de 210€ par mois étalé sur la période de la mandature (jusqu'en 2014).

Employés municipaux : le contrat de Mr JOZWAK, se terminant le 31/03/2008, n'a pas été reconduit. Les négociations auprès de l'ANPE et de la Préfecture pour essayer d'obtenir un nouveau contrat aidé n'ont malheureusement pas abouti. Il a été décidé, avec la mairie de Péroy les Gombries de lui faire un contrat d'un mois (du 01/04/2008 au 30/04/2008).

Dates des prochaines réunions des différentes commissions :

Commission des travaux (pour les trottoirs) : samedi 11/04/2008 à 9h30

S.I.V.O.S. : mardi 15/04/2008 à 18h00

C.C.A.S. : Vendredi 18/04/2008 à 18h00

Course cycliste : La Ronde de l'Oise doit passer le 12/06/2008 dans le village et les organisateurs demandent si une prime au passage des coureurs peut être donnée par la Municipalité. La proposition est rejetée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.